



**VICE-RECTORAT
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des ressources humaines

Département des Examens, des
Certifications professionnelles et
des Concours

N°6326-2023VR/DRH/DEC

Affaire suivie par :
Hinehau HATTITIO
Tél : (689) 40 47 84 58
Mél : dec@ac-polynesie.pf

Immeuble VEHIARI
25 avenue Pierre Loti
BP : 1632
98713 Papeete - TAHITI

Papeete, le 22 août 2023

Le vice-recteur de Polynésie française

à

Monsieur le ministre de l'éducation, de la modernisation
de l'admissibilité, en charge du numérique

Objet : Ouverture des Inscriptions aux épreuves d'admission à l'examen du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA), session 2024

Référence : Circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015 relative à l'organisation de l'examen du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique

Annexe : Arrêté n°6269-2023/VR/DRH/DEC du 18 août 2023 fixant les modalités d'organisation de la session d'admission de l'examen du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) ouverte au titre de l'année 2024

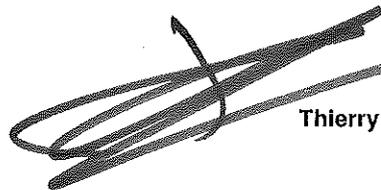
Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'arrêté fixant les modalités d'organisation de la session 2024 des épreuves d'admission du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique qui précise notamment la période d'ouverture du registre d'inscription du **vendredi 1er septembre 2023 à 08h00 (heure de Papeete) au dimanche 8 octobre 2023 à 12h59 (heure de Papeete)**.

Les informations relatives à la session 2024 du CAFFA sont mises à jour et consultables sur la page du site www.ac-polynesie.pf à l'adresse suivante :

<https://www.ac-polynesie.pf/article/certificat-d-aptitude-aux-fonctions-de-formateur-academique-caffa-122405>

Je vous remercie de bien vouloir assurer la diffusion de cette information auprès des personnels concernés placés sous votre autorité.

Le Vice-recteur de Polynésie française


Thierry TERRET



CPI : Inspection pédagogique régionale
Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation de Polynésie française
Organisations syndicales représentatives

PJ : Arrêté n°6269-2023/VR/DRH/DEC du 18 août 2023.